

Dans le cadre de son assemblée générale le 14 octobre 2016, le Conseil national des barreaux a décidé d'organiser les 24 heures de l'innovation (1) juridique. Il s'agit à la fois d'un concours à l'issue duquel seront récompensés les projets mais aussi d'organiser différents évènements et formations pour sensibiliser la profession aux enjeux de l'innovation.

C'est dans ce cadre qu'a été enregistrée une formation intitulée le « management de l'innovation » (2), organisée par l'équipe de l'Incubateur du barreau de Paris. Patricia Magron, spécialiste en droit de l'énergie chez GRT Gaz, a exprimé ainsi les attentes des juristes d'entreprise vis-à-vis des avocats : rapidité, agilité, transparence, recherche de gains de productivité et intégration de l'innovation dans leurs habitudes de travail.

Des questions technologiques, déontologiques et juridiques et une question statistique

Posons donc les questions suivantes :

Les premières questions sont technologiques :

- Combien d'avocats s'intéressent à l'intelligence artificielle aux outils de recherche cognitive (outils de recherche auxquels on peut apprendre à chercher et dès lors diminuer le nombre de réponses tout en augmentant la pertinence des résultats) ?
- Combien d'avocats s'intéressent aux outils de justice prédictive (bases de données qui permettent, en fonction des paramètres d'un contentieux et de décisions passées, de donner une estimation du résultat possible) ?

Les deuxièmes sont déontologiques :

- Combien d'avocats ont régulièrement recours à la sollicitation personnalisée ?
- Combien d'avocats envisagent de communiquer sur des supports qui sont désormais autorisés tels que les affiches, la radio ou la télévision ?

Les troisièmes sont juridiques :

- Combien d'avocats envisagent la création d'une société pluriprofessionnelle d'exercice ou une activité accessoire désormais compatible avec l'exercice de la profession ?
- Combien d'avocats ont des projets en rapport avec la fin de l'unicité d'exercice ?

La dernière question est statistique :

- Sur les 62 073 avocats que compte la France, combien auront répondu « Oui, moi ! » à une ou plusieurs des questions ci-dessus ?

Avançons une hypothèse par rapport à la réponse à cette dernière question : très, très peu.

Le propos n'est pas de provoquer mais de prendre la mesure du temps (trop long) d'appropriation des pratiques et outils innovants qui sont maintenant à la disposition de la profession. Si les avocats prennent trop de retard, ce seront d'autres acteurs qui interviendront (...qui interviennent déjà auprès des entreprises et des particuliers) pour proposer des services dont les avocats ne seront plus les « maîtres ».

(1) http://cnb.avocat.fr/24-heures-dediees-a-l-innovation-dans-la-profession-d-avocat-appel-a-contributions_a2719.html

(2° Twitter : Ça tourne "Management de l'Innovat" #24hij @l_incubateur
@CNBarreaux@PatriciaMagron@DJensenStrategy@AnneLaureCasado